

gute Abschluss ihres Geschäftes [- die Erneuerung des Bündnisses gemeint -] nicht mehr länger verzögert werde.

- 1) s. EA VI 1, 193 k
- 2) s. ebenda 194 ss
- 3) Dabei sind speziell die Jahrrechnungstagsatzungen in Baden gemeint, bei welcher Gelegenheit die Freigrafschaft jeweils ihr Erbeinungsgeld überbringen liess.
- 4) s. ebenda 191 h [wo freilich von nichts Derartigem die Rede ist]
- 5) s. AH 44/32

---

Original, in franz. Sprache - AH 44, 53-54 - Blatt 54<sup>V</sup> leer

34

1653 Juni 21., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN

---

*"J'ay desia receu deux de vos lettres qui estoient de mesme stile que deux du Canton de Zurich que j'ay receues en mesme temps: A vous dire le vray J'aime mieux qu'elles prennent doresnavant le chemin de Lucerne Je croy que vous entendez assez ce que je veux dire*

*Veritablement je ne puis assez m'estonner de ce que Mrs. [Bürgermeister und Rat] de Zurich et quelques autres aimeroient mieux une pension praesentement, que deux, ou la valeur que je leur offre, s'ils ont besoing d'argent, deux valent mieux qu'un*

*En second lieu jl vaut mieux estre assuré de toucher tous les ans une pension de toute nature, que d'estre presque certain de ne la toucher pas si l'alliance ne se fait.*

*En troisieme lieu il vaut mieux estre assuré que le Roy [L u d w i g XIV.] envoyera en suisse apres la paix faite avec Espagne [was freilich erst 1659 im Pyrenäenfrieden der Fall sein würde] quatre Cents mil escus par an, comme fit H e n r y IIII.<sup>e</sup> apres le Traité de 1602, que d'estre comme certain, mesme par l'exemple du Roy Henry IIII.<sup>e</sup>, que si la Paix se fait avec Espagne avant que l'alliance soit renouvellee, sa Majesté a present regnante ne la renouvellera que quelques années apres, pendant chacune desquelles Elle n'envoyera pas sans doute quatre Cents mil escus en suisse [Anspielung auf den 1598 zu Vervins zustandekommenen Frieden zwischen Frankreich und Spanien].*

*Si les Louables Cantons ne veulent pas entendre ces raisons, Jlz ne veulent pas entendre ce qui est de leur avantage*

*La France leur veut donner de l'argent et Jlz ne veulent pas ce qu'Elle desire; L'Espagne se moque d'eux et leur en promet sans le leur donner et jlz veulent faire ce qu'Elle veut: Mais j'espere qu'ils ouvriront les yeux pour voir ce qui leur est plus avantageux".*

*Wie ihm sicher bekannt sei, finde gegenwärtig im zu Bern gehörigen Zofingen eine "Diète"<sup>1</sup> statt, "on espere que tout s'accommodera touchant l'affaire des paisans [Bauernkrieg] en sorte que les voyes de rigueur cesseront et que l'on reglera ce qui regarde les frais de la guerre. On me mande de Zurich que l'on y a appris avec sentiment de gratitude que l'Empereur [F e r d i n a n d III.] durant ce trouble avoit tesmoigne avoir quelques pensées d'envoyer du secours de Cavalerie et Infanterie aux Cantons contre les paisans Voila de la monnoye de M [Sebastian Peregrin] Z w e j e r qui est bien fausse ou au moins bien legere Si Mrs. de Zurich et les autres Cantons se veulent contenter du Costé de la France de semblable monnoye Il nous sera aisé d'Inventer de semblable choses mais J'en veux donner de reelles. Le Roy avoit accordé a Mrs. [Schultheiss und Rat] de Berne deux Cent Chevaux mais ilz n'ont pas voulu s'en servir On avoit envoyé de Brizac a Mrs. [Bürgermeister und Rat] de Basle Cavalerie et Infanterie cela est plus reel que des Comptes de M Zwejer et les bonnes Jntentions Jnventées a son plaisir de son Empereur".*

*Abschliessend ersucht De la Barde unter Hinweis, dann nicht auf die Dienste des Boten angewiesen zu sein, Zurlauben, die diesem Schreiben beiliegenden Briefe an ihre Adressaten in Luzern und Schwyz weiterzuleiten.*

1) s. EA VI 1, 182 (Nr. 98)

Original, in franz. Sprache - AH 44, 55-56

35

1653 Juni 25., Zug

A

SCHREIBEN<sup>1</sup> [VON STADT- UND AMTSRAT BEAT II. ZURLAUBEN AN DEN FRANZ. AMBASSADOREN, JEAN DE LA BARDE]

*"Si quelques lettres de Zurich ont esté de mesme Stile que les miennes J'assure Vostre Excellence que cela s'est faict par cas fortuite et rencontre &*